

Suivi sanitaire des étalons



Race de production	Certificat aptitude Monte naturelle	Dourine	Anémie Infectieuse des Équidés (AIE)	Métrite Contagieuse Équine (MCE)	Artérite Virale Équine (AVE)	Grippe	Rhino pneumonie
Étalons en IA toutes races ⁽¹⁾			X	X	X	X	X
PS, AQPS Niveau 4	X	X	X	X + Métrite à K. pneumoniae et P. aeruginosa	Complet	X	X
Selle Français, Trotteur Français Niveau 4			X	X	Complet	X	X
Anglo-Arabe, Arabe ⁽²⁾ , Demi-sang Arabe ⁽²⁾ , Cheval Corse, Connemara, CSAN, New-Forest ⁽³⁾ , Pony Français de Selle ⁽⁴⁾ , Welsh (sauf section X) Niveau 4 allégé			X	X	Allégé	X	X
Mérens ⁽⁵⁾ , Shagya Niveau 3			X	X		X	X
Cheval de Dressage Français, Cob normand, Crème, Henson, Islandais Niveau 2					Allégée		
Haflinger ⁽⁶⁾ , Niveau 1						X	X
Breton Niveau 1 bis						X	
Castillonnais Niveau 1 ter							X

⁽¹⁾ Étalons utilisés en insémination artificielle : les tests sont sous la responsabilité du chef de centre de collecte et peuvent être contrôlés par les DDPP. (Arrêté ministériel du 4 novembre 2010). Seuls les étalons utilisés en insémination artificielle de semence fraîche ou réfrigérée doivent fournir des pièces sanitaires au SIRE selon les exigences sanitaires des programmes de sélection de la race du produit à naître

En cas d'étalon fonctionnant uniquement en insémination artificielle congelée, l'éta lonnier engage sa responsabilité à commercialiser et mettre en place uniquement des doses conformes à la réglementation sanitaire en vigueur au moment de leur production et à ne pas utiliser l'étalon dans un autre type de monte.

⁽²⁾ Les étalons de race Arabe et Demi-sang Arabe doivent également faire l'objet d'un dépistage SCID et CA.

⁽³⁾ Les étalons New-Forest doivent également faire l'objet d'un dépistage pour la Myotonie et d'un test PSSM1.

⁽⁴⁾ Pony Français de selle : contactez l'association de race pour connaître les tests génétiques à effectuer pour l'approbation de l'étalon.

⁽⁵⁾ Les étalons Mérens doivent faire l'objet d'un test PSSM1 et le test gène de coloration.

⁽⁶⁾ Haflinger : contactez l'association de race pour connaître les tests sanitaires à effectuer lors de l'approbation de l'étalon ainsi que les modalités de test PSSM1.

Pièces à fournir selon la maladie concernée – Utilisez le formulaire de demande d'analyse

Disponible dans votre Espace SIRE, celui-ci permet la transmission directe des résultats des analyses du laboratoire vers SIRE et vous dispense de l'envoi des pièces (sous réserve de qualification EDI du laboratoire : liste des laboratoires qualifiés disponible sur www.ifce.fr), la copie des vaccinations dans l'application de demande de cartes de saillie et la saisie dans l'application sanitaire restent obligatoires.

Maladie	Pièces à fournir	Fréquence/date
Dourine	Sérologie négative par test de fixation du complément datant de moins de 3 mois	Datant de moins de 3 mois, si séjour de l'étalon dans un pays non indemne de dourine
	OU Attestation complémentaire dourine	A partir du 1 ^{er} décembre année précédente et avant toute saillie si absence de séjour de l'étalon dans un pays non indemne de dourine
Anémie Infectieuse des Équidés (AIE)	Résultat négatif au test de Coggins (ou en Elisa pour les PS et AQPS prélevés dans un autre état membre)	1 ^{ère} monte : résultat négatif datant de moins de 3 mois. Pour années suivantes : résultat négatif datant de moins de 3 ans à la fin de la saison
Métrite Contagieuse Équine (MCE)	Résultat négatif en PCR, ou immunofluorescence ou culture bactérienne, Site de prélèvement : fosse urétrale (ou fosse du gland)	Annuelle, A partir du 1 ^{er} décembre de l'année précédente et avant toute saillie
Métrites à Pseudomonas aeruginosa et Klebsiella pneumoniae	Uniquement pour les PS et AQPS : résultat en culture bactérienne ou PCR Site de prélèvement : fosse urétrale (ou fosse du gland)	Annuelle A partir du 1 ^{er} décembre de l'année précédente et avant toute saillie
Artérite Virale Équine (AVE) Complet	Résultat négatif en séroneutralisation (ou en Elisa pour PS-AQPS) ou en PCR ou isolement viral sur le sperme	Annuelle A partir du 1 ^{er} décembre de l'année précédente et avant toute saillie
	OU vaccination valable contre l'AVE	Après sérologie négative de moins de 30 jours primo vaccination en 2 injections entre 3 et 6 semaines et rappel tous les 6 mois sans dépasser 8 mois Au minimum deux premières injections de primo-vaccination à la demande de cartes
Artérite Virale Équine (AVE) Allégée	Résultat négatif en séroneutralisation ou en PCR ou en isolement viral sur le sperme	Annuelle A partir du 1 ^{er} décembre de l'année précédente et avant toute saillie
	OU dans le cas d'étalons séropositifs (séroneutralisation positive) non excréteurs (isolement viral ou PCR sur sperme négatif) Le contrôle virologique n'est pas obligatoire tous les ans tant que le test sérologique réalisé chaque année montre un taux d'anticorps stable ou déclinant (Exemple : résultat 1 = 1/16 => résultat 2 doit être inférieur ou égal à 1/(16x2) soit 1/32) sur 2 sérologies espacées de 14 jours minimum à un an maximum)	
Grippe		Protocole : Primo vaccination par 2 injections séparées de 4 à 6 semaines, puis rappel entre 5 et 6 mois puis rappels annuels. Pour les PS et AQPS : Primo vaccination par 2 injections séparées de 21 à 60 jours, puis premier rappel dans un délai mini de 120 jours et maxi 180 jours après la 2 ^{ème} injection de primo-vaccination, puis rappels tous les 6 mois. Pour les primo-vaccinés : au minimum deux premières injections de primo-vaccination à la demande de cartes.
Rhinopneumonie	Copie de la (ou des) page(s) vaccination avec nom du cheval lisible	

Concerne les races dont les règlements de livre généalogique comportent des exigences sanitaires

Suivi sanitaire des juments



RACES	MCE	AVE	Grippe	Rhino pneumonie
PS, AQPS (toutes les juments saillies par un PS ou un AQPS quelle que soit la race de production)	X + Métrites à K. pneumoniae et P. aeruginosa	X	X	X
Arabe et Anglo-Arabe adhérent au protocole sanitaire « label course »	X	X	X	X
Trotteur Français			X	X
Selle Français, Anglo-Arabe			X	(recommandé)

Seules les exigences sanitaires des juments saillies par des étalons PS et AQPS sont contrôlées par le SIRE.

Pièces à fournir selon la maladie concernée – Utilisez le formulaire de demande d'analyse

Disponible dans votre Espace SIRE, celui-ci permet la transmission directe des résultats des analyses du laboratoire vers SIRE et vous dispense de l'envoi des pièces (sous réserve de qualification EDI du laboratoire : liste des laboratoires qualifiés disponible sur www.ifce.fr), la saisie et la copie des vaccinations restent obligatoires.

Maladie	Pièces à fournir	Fréquence
Métrite Contagieuse Équine (MCE)	Résultat négatif en PCR, ou immunofluorescence, ou culture bactérienne Site de prélèvement : Sinus et/ou fosses clitoridiennes	Annuelle, Après 1er janvier de la saison de monte et avant la première saillie
Métrites à Pseudomonas aeruginosa et Klebsiella pneumoniae	Uniquement pour les PS et AQPS : PCR ou résultat en culture bactérienne Site de prélèvement : Sinus et/ou fosses clitoridiennes	Annuelle, Après 1er janvier et avant la première saillie
Artérite Virale Équine (AVE)	Résultat négatif en séroneutralisation (ou en Elisa pour juments saillies par PS-AQPS) OU test sérologique montrant un taux d'anticorps stable ou déclinant (Exemple : résultat 1 = 1/16 => résultat 2 doit être inférieur ou égal à 1/(16x3) soit 1/48) sur 2 sérologies espacées de 14 jours minimum à 2 ans maximum	Annuelle Après 1er janvier et avant la première saillie
Grippe	Copie de la (ou des) page(s) vaccination avec nom du cheval lisible	Protocole : Primo vaccination par 2 injections séparées de 4 à 6 semaines, puis rappel entre 5 et 6 mois puis rappels annuels. Pour les PS et AQPS : Primo vaccination par 2 injections séparées de 21 à 60 jours, puis premier rappel dans un délai mini de 120 jours et maxi 180 jours après la 2 ^{ème} injection de primo-vaccination, puis rappels tous les 6 mois. Pour les primo-vaccinés : au minimum deux premières injections de primo-vaccination à la demande de cartes.
Rhinopneumonie		

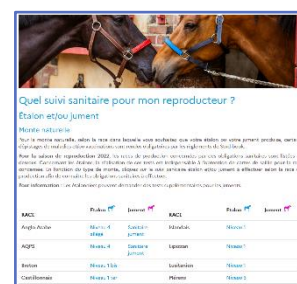
En savoir plus ?

Consultez l'outil en ligne « [Quel suivi sanitaire pour mon reproducteur ?](#) » disponible sur www.ifce.fr

NB : Des tests sanitaires supplémentaires peuvent être exigés par les éleveurs

Cliquez sur la race de production voulue et accédez au détail des tests sanitaires à effectuer pour votre étalon ou votre jument :

- Quelles maladies dépister ?
- Quels tests effectuer ?
- Les zones de prélèvements et techniques autorisées
- La fréquence et la date des tests



Si la race de production n'est pas présente, cela signifie que l'équidé n'est pas concerné par un suivi sanitaire dans le cas de monte naturelle (seules les pièces administratives sont alors requises pour la réalisation de la démarche) ou qu'il doit respecter la réglementation nationale dans le cas d'insémination artificielle.